



# MAIRIE DE VENELLES

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### EXERCICE 2019

Le contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est précisé dans le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Il développe les orientations budgétaires, les hypothèses d'évolution, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

### LE CONTEXTE GÉNÉRAL

#### ➤ **Situation économique et sociale**

Après un pic à 2.30 % en 2017, la croissance française va probablement chuter à 1.50 % (en moyenne annuelle) pour l'année 2018, soit une baisse de 0.8 points selon les prévisions de la Banque de France.

Cette baisse attendue est principalement liée à un ralentissement de l'investissement.

Selon les estimations de la Banque de France, le taux de croissance de l'économie française devrait continuer de baisser au cours des années à venir.

#### ➤ **Principales dispositions budgétaires du projet de loi de finances 2019 relatives aux collectivités territoriales**

La loi de Finances 2019 n'apporte aucune modification notable au niveau des dotations de l'Etat.

Par exemple le montant et le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé au niveau national. Malgré cela la commune va perdre plus de 32 000 € sur le montant de la Dotation Globale Forfaitaire du fait de l'écrêtement (il s'agit d'un montant qui est prélevé sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil).

Pour le FPIC, l'enveloppe globale est maintenue sous réserve de l'éventuelle répartition proposée par la Métropole en 2019.

## ➤ Situation des collectivités territoriales

Outre la Loi de Finances pour 2019, la réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec la suppression de la 2<sup>ème</sup> tranche. La mise en place de cette seconde tranche de dégrèvement s'accompagne du versement d'une compensation intégrale par l'état des recettes fiscales au bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre).

Concernant les collectivités une nouvelle baisse du nombre de contrats aidés est prévue. Alors que certaines collectivités peinent toujours à se réorganiser à la suite de la diminution drastique des contrats aidés (rebaptisés « Parcours emploi compétence » ou PEC) des dernières années, la tendance n'est pas à l'amélioration. 200 000 contrats étaient budgétés en 2018 (contre 310 000 en 2017), la nouvelle Loi de Finances pour 2019 compte n'en financer que 130 000. Les collectivités qui souhaitent conserver ces emplois devront donc, pour ceux non éligibles, en assumer la charge financière à leur propre compte.

## LE CONTEXTE LOCAL

### ➤ La Métropole Aix-Marseille-Provence

Le transfert de certaines compétences a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour rappel les compétences transférées étaient :

- Le Plan Local d'Urbanisme et les compétences associées (RLP)
- La création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité
- Le service public de défense extérieur contre l'incendie (DECI)
- L'eau pluviale
- Les aires et parcs de stationnement (parking Esplanade Cézanne)
- La promotion du tourisme

Ces compétences ont fait l'objet de conventions de gestion en 2018 et d'un renouvellement d'un an pour les compétences suivantes :

- La création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité
- Le service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- L'eau pluviale
- Les aires et parcs de stationnement (parking Esplanade Cézanne)

### Les conséquences financières

L'attribution de compensation de la Métropole a été fixée définitivement en décembre 2018 à **1 764 267 €**. C'est une baisse de **541 870 €** par rapport à l'attribution de compensation initiale fixée en 2017 (2 306 137 €). Cette baisse est compensée en partie par la suppression : de la contribution au SDIS (388 425 €), de la participation du Syndicat Touloubre (24 65 €) et de la cotisation au SMED (881 €).

Ce nouveau montant de **1 764 267 €** sera repris lors du vote du Budget Primitif 2019.

➤ **Les partenaires : les aides à l'investissement**

Venelles a signé en 2014 avec la CPA (devenue **Métropole**) un contrat communautaire pluriannuel de développement (CCPD) qui court encore jusqu'en 2020. D'une enveloppe de 12 590 000 €, le financement des travaux d'équipement est plafonné à 50% ce qui représente encore une recette importante pour la commune.

Il permettra encore pour 2019 de soutenir les investissements de la Commune (pour un montant estimatif d'environ **2,2 millions d'Euros**).

Pour rappel en 2017 la Commune a signé avec le Département un **Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement** (CDDA) avec à la clé une participation de **6 millions d'€ sur 3 années**. C'est un soutien majeur (financement à hauteur de 50 %) pour des opérations structurantes à réaliser (Pôle Culturel, Acquisition des terrains du futur Groupe Scolaire, ...).

Pour information les subventions sollicités en 2018 auprès du Département ont toutes été obtenues : les **357 000 €** pour les travaux dits de « proximité », celle concernant la commémoration du Centenaire en novembre dernier ou bien encore la subvention « Provence Numérique ».

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		144 861,48		999 954,69	0,00	1 144 816,17
Opérations de l'exercice	7 708 868,81	7 686 973,17	9 930 253,83	10 638 984,01	17 639 122,64	18 325 957,18
<b>TOTAUX</b>	7 708 868,81	7 831 834,65	9 930 253,83	11 638 938,70	17 639 122,64	19 470 773,35
Résultats de clôture		<b>122 965,84</b>		<b>1 708 684,87</b>		<b>1 831 650,71</b>
Restes à réaliser	1 869 393,61	2 466 035,66			1 869 393,61	2 466 035,66
<b>TOTAUX CUMULES</b>	9 578 262,42	10 297 870,31	9 930 253,83	11 638 938,70	19 508 516,25	21 936 809,01
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>719 607,89</b>		<b>1 708 684,87</b>		<b>2 428 292,76</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		122 965,84		1 708 684,87		1 831 650,71
Opérations de l'exercice	4 792 658,16	4 740 430,21	9 272 107,46	10 301 993,17	14 064 765,62	15 042 423,38
<b>TOTAUX</b>	4 792 658,16	4 863 396,05	9 272 107,46	12 010 678,04	14 064 765,62	16 874 074,09
Résultats de clôture		<b>70 737,89</b>		<b>2 738 570,58</b>		<b>2 809 308,47</b>
Restes à réaliser	1 806 268,11	1 880 237,34			1 806 268,11	1 880 237,34
<b>TOTAUX CUMULES</b>	6 598 926,27	6 743 633,39	9 272 107,46	12 010 678,04	15 871 033,73	18 754 311,43
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>144 707,12</b>		<b>2 738 570,58</b>		<b>2 883 277,70</b>

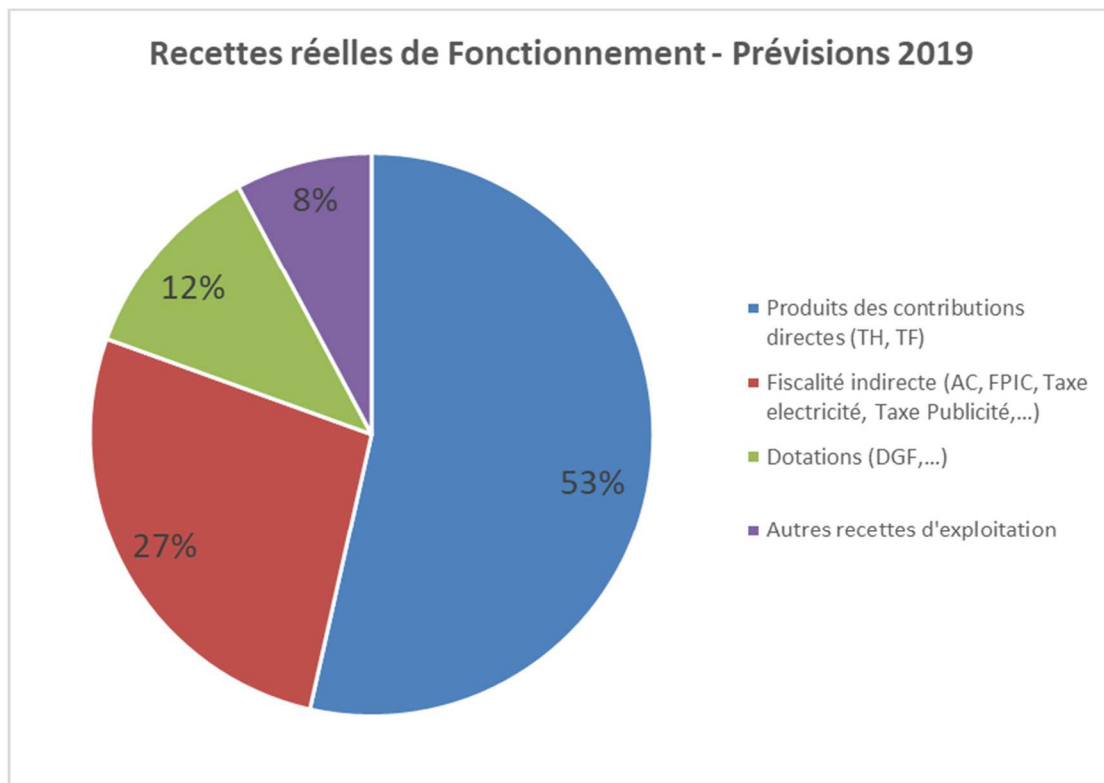
A la clôture au 31 décembre 2018, la section d'investissement présente un résultat global cumulé excédentaire, la section de fonctionnement également. **A noter que l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2018 (> à 1 million - hors reports) est bien supérieur à celui de 2017 (0,7 million).** Les détails de ces résultats positifs seront communiqués lors du vote du Compte Administratif en juin prochain.

**MAIRIE DE VENELLES – BUDGET PRINCIPAL**  
**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - FONCTIONNEMENT 2019**

<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>			
Intitulé	BP 2018	Prévisionnel 2019	Variation prévisionnel 2019 / BP 2018
Produits des contributions directes (TH, TF)	<b>5 459 509 €</b>	<b>5 633 681 €</b>	<b>3,19%</b>
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, Taxe électricité, Taxe Publicité,...)	<b>2 611 105 €</b>	<b>2 664 593 €</b>	<b>2,05%</b>
Dotations (DGF,...)	<b>1 108 691 €</b>	<b>1 129 023 €</b>	<b>1,83%</b>
Autres recettes d'exploitation	<b>716 975 €</b>	<b>765 000 €</b>	<b>6,70%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 896 280 €</b>	<b>10 192 297 €</b>	<b>2,99%</b>

Ce tableau indique les augmentations de recettes prévues entre chaque vote de BP. Il est toutefois préférable de définir les recettes 2019 en tenant compte des recettes réellement encaissées (cf tableau page suivante). Notamment quand le réalisé est bien supérieur au prévisionnel comme cela a été le cas l'an dernier.

<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>			
Intitulé	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Variation prévisionnel 2019 / réalisé 2018
Produits des contributions directes (TH, TF)	<b>5 505 319 €</b>	<b>5 633 681 €</b>	<b>2,33%</b>
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, Taxe électricité, Taxe Publicité,...)	<b>2 774 309 €</b>	<b>2 664 593 €</b>	<b>-3,95%</b>
Dotations (DGF,...)	<b>1 199 145 €</b>	<b>1 129 023 €</b>	<b>-5,85%</b>
Autres recettes d'exploitation	<b>807 020 €</b>	<b>765 000 €</b>	<b>-5,21%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 285 793 €</b>	<b>10 192 297 €</b>	<b>-0,91%</b>



➤ **La Fiscalité Directe : +2,33 %**

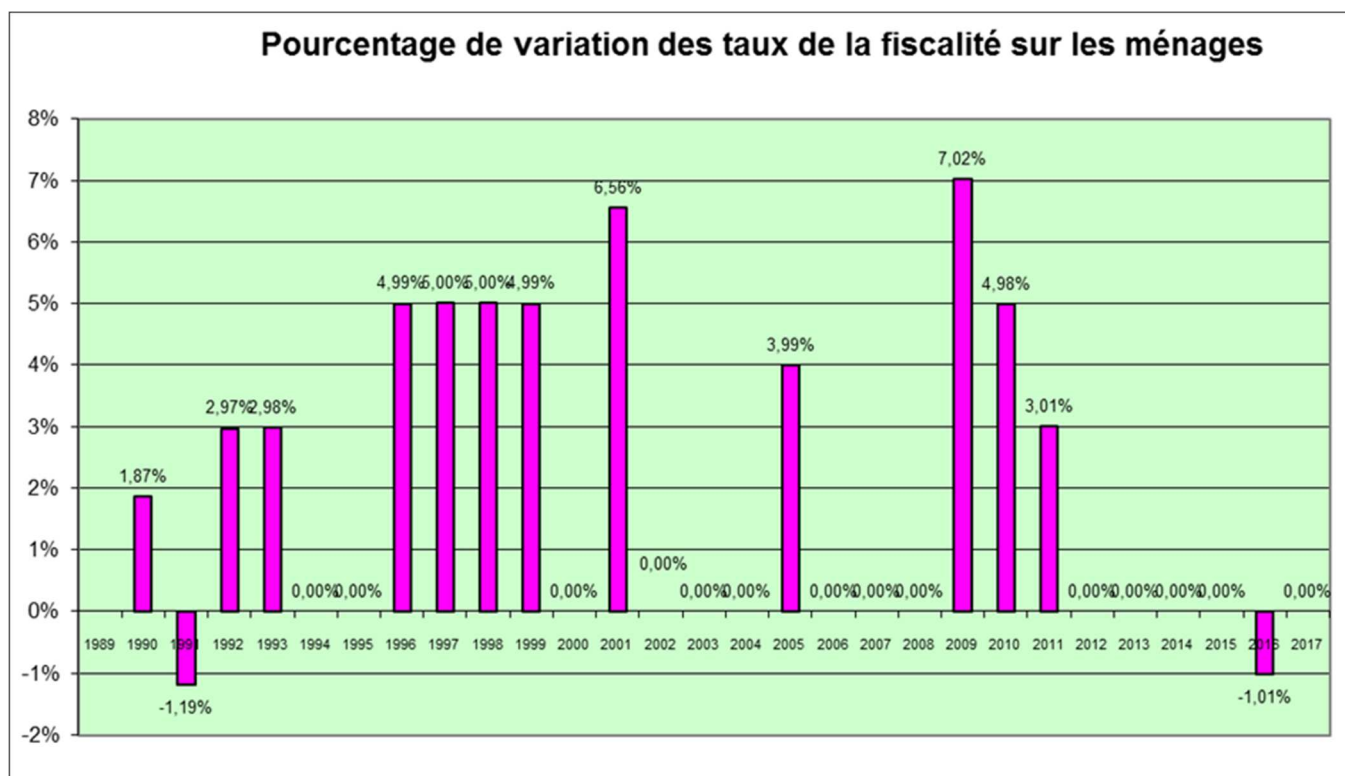
Aucunes modifications des taux pour 2019 :

Taxes directes						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux taxe d'habitation	17,8 %	17,8 %	17,62 %	17,62 %	17,62 %	17,62 %
Taux taxe foncière sur le bâti	26,8 %	26,8 %	26,53 %	26,53 %	26,53 %	26,53 %
Taux taxe foncière sur le non bâti	33,3 %	33,3 %	32,96 %	32,96 %	32,96 %	32,96 %

Pour information le taux de la Taxe d'Habitation de la Commune reste particulièrement bas comparativement à la moyenne des taux au niveau départemental et national.

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau	
	national 13	départemental 14
Taxe d'habitation.....	<b>24,38</b>	<b>33,21</b>
Taxe foncière (bâti).....	<b>20,85</b>	<b>26,45</b>
Taxe foncière (non bâti).	<b>49,31</b>	<b>43,68</b>

En 2019 l'augmentation de la recette globale pour la Commune de 2,33 % est liée à la l'évolution des assiettes notamment de la valeur locative. En effet la valeur locative cadastrale, des immeubles bâtis et non bâtis, est revalorisée chaque année par les services de l'Etat en fonction de l'inflation.



➤ **Fiscalité Indirecte : - 3,95 %**

**L'Attribution de Compensation** : pas de changement prévu en 2019 par rapport à 2018.

**Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** : pas de changement important prévu en 2019 par rapport à 2018.

**Taxes pour utilisation des services publics et du domaine** : pas de changement important prévu en 2019 par rapport à 2018.

**Taxes sur l'électricité** : pas de changement prévu en 2019 par rapport à 2018.

**Taxe sur la publicité (TLPE)** : pas de changement prévu en 2019 par rapport à 2018.

**Taxe additionnelle aux droits de mutation** : recette de 560 000 € en 2018 - Prévisionnel prudent pour 2019 : **450 000 €**

Cette recette est particulièrement dynamique depuis plusieurs années maintenant mais peut connaître des fluctuations importantes d'une année sur l'autre. Le montant estimatif reste volontairement prudent pour 2019.

➤ **Dotations : - 5,95 %**

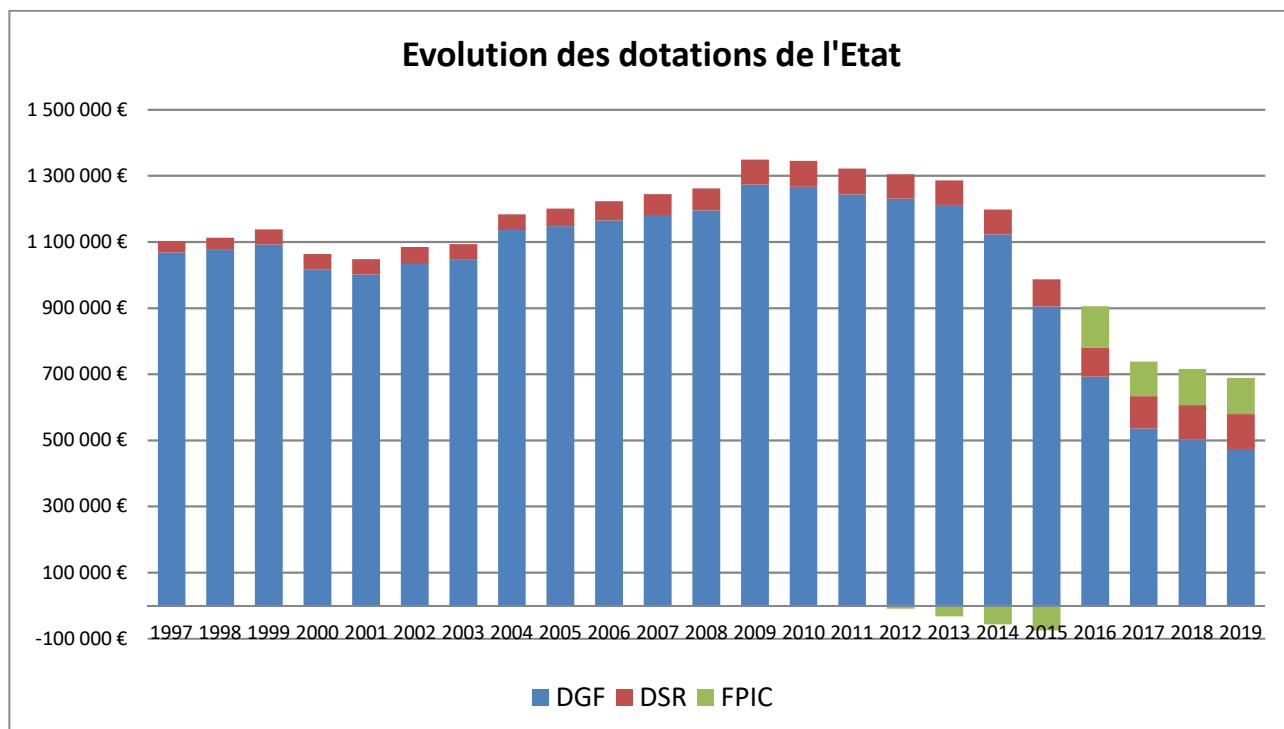
**Dotation Globale de Fonctionnement** : nouvelle baisse prévisionnelle de la DGF (-32 300 €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 121 975 €	904 041 €	692 744 €	536 105 €	502 954 €	<b>470 574 €</b>
Evolution en pourcentage		-24,11%	-30,50%	-29,22%	-6,59%	<b>-6,88%</b>

**Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : pas de changement important prévu en 2019

**Participations (Contrats aidés, CAF, Participations Métropoles)** : recette de 463 000 € en 2018 et prévisionnel en baisse pour 2019 (420 000 €) avec notamment la fin de la prestation de la Commune pour la REVE (- 53 000 €).





➤ **Autres recettes d'exploitation : - 5,21 %**

La recette a été de 807 020 € en 2018 mais le prévisionnel reste prudent pour 2019 (765 000 €). En effet **ces recettes restent variables d'une année à l'autre notamment** les recettes concernent les remboursements pour maladie, la mise à disposition de personnel, les remboursements liés aux accidents de travail, etc...

Les effets positifs de la politique « RH » de la commune peuvent notamment impacter ce poste par exemple avec les deux agents en longue maladie qui ont quitté la commune récemment.

Pour les **autres produits de gestion courante** la recette est constante depuis maintenant plusieurs années. Il s'agit des loyers concernant la gendarmerie et des locaux occupés actuellement par la REPA (nouveau contrat pour 2019).

A noter toutefois le bon niveau de recettes de régies communales notamment de l'ALSH qui a connu un succès de fréquentation en 2018 dès son ouverture. Cette augmentation qualitative s'est faite sans augmentation tarifaires pour les administrés. Comme pour les autres services publics proposés par la commune, la recherche de cet équilibre est essentielle pour l'équipe majoritaire : proposer les meilleurs services aux Venellois sans augmenter les tarifs.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES DE GESTION COURANTE

Dépenses de Fonctionnement			
Intitulé	BP 2018	BP 2019 (Prévisionnel)	Variation BP2019 / Réalisé 2018
011 Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	2 786 470 €	2 740 000 €	-1,67%
012 Charges de personnel et assimilés	5 090 000 €	5 090 000 €	0,00%
014 Atténuation de produits (SRU et FPIC à/c 2012)	206 586 €	296 000 €	43,28%
65 Charges de gestion courante (dont subventions aux associations et contingents divers)	900 000 €	900 000 €	0,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 983 056 €</b>	<b>9 026 000 €</b>	<b>0,48%</b>

Pour rappel le pacte financier État-collectivités a été annoncé par le président de la République lors de la première réunion de la conférence nationale des territoires en juillet 2017. Il a depuis été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Il vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat.

**La Commune de Venelles n'est pas concernée par ce contrat qui concerne les 322 Collectivités les plus importantes. Toutefois la Commune propose sur le budget 2019 une augmentation qui reste bien inférieure aux seuils fixés par l'État (limitation de l'augmentation des dépenses à 1,2% par an, avec une variation possible du taux de 0,75 à 1,65% pour tenir compte des circonstances locales, tel le revenu moyen par habitant).**

➤ **Charges à caractère général :**

Après plusieurs années de baisses y compris en 2018 (- 7 % de baisse depuis 2015) l'objectif de l'équipe majoritaire reste inchangé : continuer à maîtriser les dépenses courantes de la collectivité.

Il convient toutefois de rester prudent notamment avec les impacts des conventions de gestion en cours et des variations possibles sur certaines dépenses.

Pour information plusieurs pistes d'économies sont envisagées en 2019 notamment des économies sur les frais d'entretien des véhicules suite à la mise en place d'un marché public spécifique pour l'entretien du parc (entre 20 et 25 % d'économies) et avec la poursuite le renouvellement du parc véhicules.

Enfin une étude pour la mise en place d'une politique « achats » au niveau de la Commune va être réalisée sur toute l'année 2019 par un cabinet spécialisé et permettra d'envisager de nouvelles actions dans les années à venir.

Orientation pour le Budget 2019 : **baisse des crédits de 1,67 % par rapport à ceux de 2018.**

➤ **Charges de personnel et frais assimilés :**

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement (4 836 224 € de dépenses réelles en 2018). La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. En 2018 nous pouvons constater **une baisse de 1,9 % des charges de personnel par rapport au niveau de l'année 2017**. C'est au final un niveau de dépenses 2018 en dessous du volume de 2015 (4 867 600 €) ce qui est un indicateur significatif de la maîtrise de ce poste budgétaire.

Pour information voici les mesures externes et internes expliquant la baisse du chapitre 012 de 2017 à 2018 :

- ✓ Les effets en année pleine de la mise en place de la nouvelle organisation des services municipaux déployée en 2017,
- ✓ La baisse du montant des heures supplémentaires,
- ✓ Le report de la réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations),
- ✓ Le gel du point d'indice,
- ✓ La baisse des cotisations ASSEDIC.

Orientation pour le Budget 2019 : **Maintien des crédits identiques à ceux de 2018 (sans augmentation)**

Et ceci malgré les augmentations budgétaires liées :

- ✓ Au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (échelons, grades et promotions internes),
- ✓ La réforme PPRC reportée en 2019
- ✓ Augmentation du SMIC au 1er janvier 2019 (10.03€/heure)
- ✓ La mise en place d'un contrat de prévoyance avec participation financière de l'employeur

Le budget 2019 bénéficiera des économies induites par la politique RH menée depuis 3 ans :

- ✓ Non remplacement systématique des départs à la retraite (exemple : remplacement en interne d'un Brigadier-Chef Principal au sein du service Police Municipale)
- ✓ Maîtrise des heures supplémentaires
- ✓ Obligation d'emploi des travailleurs handicapés respectée (annulation de la pénalité)

➤ **Atténuation de produits : le prélèvement loi SRU**

La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social affermit l'article 55 de la loi « SRU » (loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains).

Perspective pour le Budget 2019 : **296 000 € de pénalités prévues en 2019**

➤ **Autres charges de gestion courante**

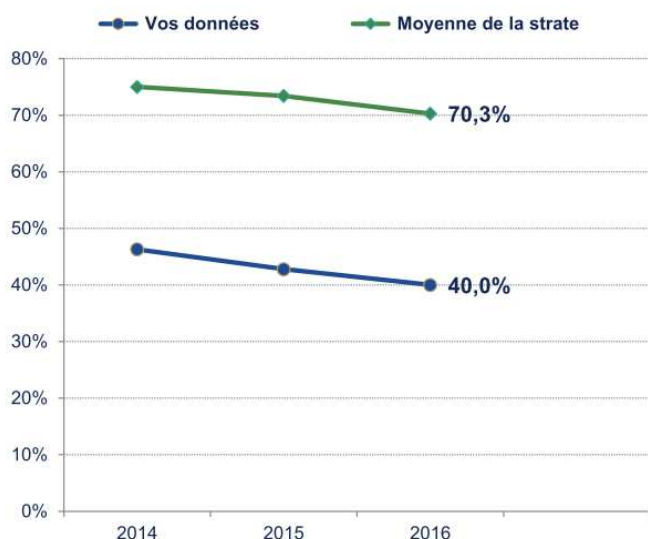
**Subventions versées : 736 500 €**

Orientation pour le Budget 2019 : **L'enveloppe globale des subventions versées aux associations sera sensiblement identique à l'enveloppe allouée en 2018.**

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES D'EXPLOITATION

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2014 ce qui permet un niveau de désendettement de la commune particulièrement bas.

### Ratio DGFIP : Un encours de dette/ Recettes de fonctionnement nettement inférieur à 100%



Années	Encours au 31/12/N pour le budget principal	Recettes de fonctionnement
2014	4 889 061	10 556 886
2015	4 511 088	10 548 687
2016	4 305 495	10 789 878
2017	3 936 300	10 638 984

#### Chiffres-clés au 31/12/2018

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2018	31/12/2017
Votre dette est de	3 466 919 €	3 936 300 €
Son taux moyen s'élève à	1,56%	1,54%
Sa durée résiduelle moyenne est de	7 ans et 4 mois	8 ans et 2 mois
Sa durée de vie moyenne est de	4 ans et 2 mois	4 ans et 7 mois

**MAIRIE DE VENELLES – BUDGET PRINCIPAL**  
**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – INVESTISSEMENT 2019**

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Présentation des opérations pluriannuelles (AP/CP)**

- Opération 2015001 - Construction de l'ALSH au parc des sports

L'opération est terminée et les dernières situations de travaux ont été payées.

- Opération 2015002 - Construction d'un pôle culturel - **11 333 000 € TTC**

La poursuite des études et le dépôt du Permis de construire sont prévus pour 2019. Le marché de travaux sera attribué au second semestre 2019.

- Opération 2016001 - Aménagement du Parc des Sports Maurice Daugé - **9 600 000 € TTC**

Le marché pour le second terrain en gazon synthétique a été attribué en février. Les nouveaux crédits budgétaires envisagés pour 2019 qui s'élèvent à **1,2 Millions** (en plus du million déjà bloqués l'an dernier pour le nouveau terrain synthétique).

En 2019 voici les principaux travaux envisagés sur la partie purement « sportive » :

- Des travaux pour la Salle Polyvalente
- Des équipements sportifs notamment une boucle de running
- Des travaux d'éclairage public
- Un projet de vestiaires pour le nouveau terrain en gazon synthétique

Dans ce programme est également envisagée une opération spécifique de voirie avec la création d'un parking de 200 places, d'une voie de contournement, et un projet de production d'énergies renouvelables avec la création d'ombrières photovoltaïques. Ce dossier fera l'objet d'un financement du Département au titre du dispositif Plan Climat Air Energie et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

- Opération 2016002 - Programme de voirie

Comme l'an dernier il est prévu **1,2 Millions de travaux** au niveau du Programme de Voirie

En 2019 voici les principaux travaux envisagés :

- Divers quartiers de la Commune (Val de Touraine, Allée des Figueirasses, La Bosque, Venelles le Haut, les Isnards,...)
- Sécurisation et le réaménagement du carrefour allée de la Roberte / le Mail.
- La poursuite des études Rue de la Reille

- Opération 2016003 - Programme d'équipements communaux

Il est prévu en 2019 une enveloppe de 580 000 € pour réaliser des travaux dans divers bâtiments notamment :

- Dans les différentes écoles de la ville,
- Pour la réfection de la toiture de l'Eglise de Venelles le Haut,
- Avec la poursuite des travaux à l'Hôtel de Ville ainsi que des travaux d'étanchéité au niveau de la toiture,
- Dans les locaux de la MJC

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### ➤ FCTVA

Le FCTVA est le principal soutien de l'État en faveur de l'investissement public local. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds (communes et EPCI) ont acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement. Les dépenses réelles d'investissement 2018 étant importantes le montant du FCTVA sera encore assez élevé cette année.

### ➤ Taxe d'Aménagement

La T.A (taxe d'aménagement qui remplace l'ancienne taxe locale d'équipement) est perçue par la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais continue provisoirement d'être reversé aux Communes ce qui sera encore le cas en 2019. Pour information il y a un différé important dans sa perception et un retard des services de l'Etat dans son traitement donc le montant prévisionnel de cette recette reste chaque année difficile à évaluer. **De plus une diminution de 40 % de cette taxe au niveau de la réversion a été votée par la Métropole le 13 décembre 2018 et va concerner les années 2018 et 2019. Enfin cette recette disparaîtra définitivement pour la commune à partir de 2020.**

### ➤ Subventions

Comme évoqué en préambule les partenaires potentiels sont systématiquement sollicités pour un financement optimum des opérations d'investissement.

Voici les financements principaux envisagés :

- **Etat** : DETR 2019 pour l'opération voirie « Venelles le Haut » - DSIL 2019 pour les vestiaires foot du nouveau terrain
- **Région** : FRAT 2019 pour la boucle de running au Parc des Sports
- **Métropole** : Contrat Pluriannuel avec participation envisagée à hauteur **de 2,2 millions d'€ en 2019**
- **Département** : avec en plus du CDDA actuel un financement spécifique au titre du plan Climat Air Energie pour le Parking « Développement Durable » (parking avec ombrières photovoltaïques), les financements au titre des « travaux de proximité » (8 dossiers envisagés), de la sécurité routière, et un nouveau programme « Provence Numérique 2019 »

**L'objectif sera pour 2019 de maintenir un financement des partenaires > à 70 % sur la totalité des dépenses d'investissement.**

➤ Cessions

Cette année la cession envisagée et celle adoptée au Conseil Municipal de décembre 2018 à savoir la vente des terrains STEP NORD – 185 000 €

### LES RATIOS 2019

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

Ratios	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Dépenses réelles de fonctionnement / population</i>	1 077 €	1 042 €	1 076 €	994€	1 021 €
<i>Produit des impositions directes / population</i>	618 €	618 €	621 €	88 €	652 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	1 232 €	1 258 €	1 232 €	1 191 €	1 180 €
<i>Dépenses d'équipement brut / population</i>	484 €	467 €	593 €	81 €	536 €
<i>Encours de la dette / population</i>	527 €	502 €	456 €	82 €	346 €
<i>Dotations globales de fonctionnement / population</i>	115 €	91 €	73 €	70 €	67 €
<i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	52,81%	54,12%	53,08%	56,33%	55,95%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement</i>	90,96%	86,51%	90,78%	88,04%	91,22%
<i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	39,24%	37,16%	48,13%	42,03%	45,45%
<i>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	42,76%	38,19%	37,00%	36,79%	29,36%

Concernant le ratio sur les dépenses de personnel (55,95 %) une explication complémentaire est nécessaire. En effet la baisse constante des charges à caractère général depuis 2015 impacte ce pourcentage. Cet indicateur > à 50 % reste essentiellement la conséquence des efforts de maîtrise des dépenses courantes de la commune et ne remet pas en cause la maîtrise des dépenses de personnel comme indiqué en page 11.